

Fraternité

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

DEMANDE DE DECLASSEMENT SEVESO SEUIL HAUT EN SEVESO SEUIL BAS DES INSTALLATIONS EXPLOITEES PAR LA SOCIETE SARGON SUR LA COMMUNE DE BEAUTOR

Haut en classement SEVESO Seuil Bas. déclassement de son site exploité sur la commune de BEAUTOR (02800), route de la centrale, de SEVESO Seuil La société SARGON SAS, dont le siège social est situé 3 avenue Bertie Albrecht à Paris (75008), sollicite le

solvants et de prétraitement et de transit de déchets à BEAUTOR. électronique dans le cadre de cette demande de la société SARGON pour ses installations de régénération de Par arrêté préfectoral n°IC/2022/170 du 30 août 2022 est organisée une consultation du public par voie

30 septembre 2022 inclus. consultation du public par voie électronique est organisée du 16 septembre 2022

l'Aisne à l'adresse suivante Le public pourra prendre connaissance du dossier de demande sur le site Internet des services de l'État dans

https://www.aisne.gouv.fr/Politiques-publiques/Consultations-et-Enquetes-publiques/consultations-publiques/ICPE

préfet de l'Aisne, Direction départementale des territoires, 50 boulevard de Lyon, 02011 Laon cedex. Ce dossier a été expurgé de ses données sensibles qui ne sont communicables que sur demande écrite adressée au

ddt-participation-public-icpe@aisne.gouv.fr Le public pourra adresser ses observations au préfet de l'Aisne par message électronique à l'adresse en précisant dans l'objet du courriel "Société SARGON-

2022 à minuit. Les observations doivent être transmises avant la fin du délai de la consultation du public, soit le 30 septembre

A l'issue de la consultation du public, le préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre 2

propositions, ce délai ne peut être inférieur à trois jours à compter de la date de clôture de la consultation. considération des observations et propositions déposées par le public. Sauf en cas d'absence d'observations et de Cette décision ne pourra être définitivement adoptée avant l'expiration d'un délai permettant la prise

Laon, le -5 SEP. 2022

Pour le Directeur départemental des territoires et par délégation, La cheffe de pole

Jenny POINTTE